

# Les Equipements de Protection Individuelle EPI



©A.Delmas-2019

1

## Les E.P.I. ...



Un concept issu  
du monde  
du travail



Décliné dans le  
Code du sport  
en 2012  
(EPI-SL)



LA SAGA  
DE L'ÉTÉ 2017



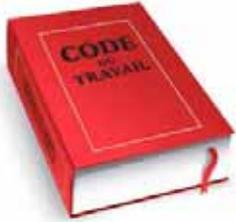
La plongée qui « découvre »  
la réglementation



©A.Delmas-2019

2

# Les concepts d' E.P.I. ...



Dans le code du travail



Les équipements de travail visant à assurer la protection des salariés



Dans le code Du Sport



Les équipements de protection mis à disposition des pratiquants



Principe issu de 2 origines



Transposition du droit européen



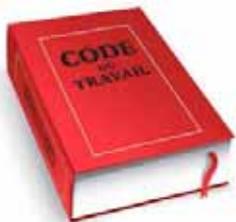
Application L221-3 du Code de la conso.

Possibilité de réglementer ...

©A.Delmas-2019

3

# Les E.P.I. dans le code du travail ...



Dans le code du travail



Tous les équipements de travail fournis au moniteur de plongée avec une fonction de protection



Obligation générale de l'employeur



R4321-4 du CT

E.P.I. appropriés mis à dispo par l'employeur qui veille à leur usage ...



R4461-21 du CT

Droit Hyperbare

Mise à disposition des EPI spécifiques

Notamment appareil respiratoire et accessoires appropriés ...



R322-43 du CDS

Moniteur de plongée pro

Dérogation : employeur peut autoriser le salarié à utiliser ses propres EPI



©A.Delmas-2019

4

# Les E.P.I. utilisés en sport ...



Dans le code  
Du Sport

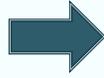


Les équipements  
mis à disposition  
des pratiquants  
à titre gratuit  
ou payant



R322-27 du CDS

Création d'un  
Concept d'E.P.I.  
utilisés en Sport  
et Loisirs (S.L.)



tout dispositif ou tout moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité ...



Liste « exhaustive »  
de matériels  
exclus

Annexe III-4 du CDS

Matériels  
renvoyés  
vers C.T.

R322-27  
du CDS

Liste  
d'E.P.I.-SL  
visés

Annexe III-3  
du CDS

Liste  
d'E.P.I.-SL  
soumis

Annexe III-26  
du CDS

Liste de  
risques  
visés

R322-28  
du CDS

©A.Delmas-2019

5

# Les E.P.I.-SL en plongée ...

Les EPI non cités et  
soumis à interprétation ...

Les EPI clairement cités ...

MASQUE  
de plongée

Cité dans le CDS

(Annexes III-3  
et III-26)



GILET  
STABILISATEUR ... ?

Dans le CDS  
(R322-27, annexes III-3 et III-5)  
au titre des « articles  
de prévention des noyades » ... ?

(Cités au titres des EPI-SL, mais renvoi  
vers les dispositions du CT ... définis  
comme des EPI permettant de remonter  
à la surface et s'y maintenir ...)

APPAREIL  
RESPIRATOIRE  
en plongée

Cité dans le CDS (R322-27)

(Bien cité comme un EPI-SL,  
Mais appliquant les  
dispositions du CT ...)



COMBINAISON ... ?  
Pas évident du tout

Dans le CDS (Annexe III-26)  
au titre des « articles de  
protection contre les  
agressions physiques » ... ????

©A.Delmas-2019

6

# Les stratégies d'application ...

## La stratégie du « minimum syndical » et d'affrontement ...

Appliquer uniquement les règles sur les EPI-SL dans le Code du sport et « a minima »

Uniquement  
Le MASQUE

*(En parallèle, s'il y a des salariés dans le club/SCA, tout le reste du matériel est EPI et traité comme tel ...*

S'opposer aux contrôleurs qui ont une autre interprétation ...  
Et à terme essayer d'obtenir une jurisprudence favorable ...

## La stratégie fédérale en deux temps ...

1) Conseil à ses membres de considérer les 4 familles de produits comme des EPI ...

- MASQUE  
- DÉTENDEUR  
- GILET  
- COMBINAISON

Permet de gérer la crise au quotidien avec les contrôleurs et de limiter les contentieux ...

2) Intervention auprès des Ministères pour faire modifier l'approche des contrôleurs et les règles ...

Diminution des produits concernés et des contraintes ...

Négociations en cours...

©A.Delmas-2019

7

# Les E.P.I.-SL, quelques contraintes ...

Équipements normés CE

Marquage de construction ou par exploitant

Notice du fabricant tenue à disposition

Entretien régulier selon notice fabricant

Maintien de l'intégrité de la norme

Tenue d'un fiche de gestion

Dispositions Identiques dans CDS et CT

©A.Delmas-2019

8

## Les E.P.I.-SL, suivi administratif ...

### Contenu de la fiche de gestion

Arrêté du 22/10/09 pour le CT  
Annexe III-27 pour le CDS

Type d'information	Informations contenues
<b>Identification et caractéristique</b>	Référence précise, notice du fabricant, date d'achat ou de mise en service, date prévue éventuelle de mise au rebut
<b>Maintien en état de conformité</b>	Nature et périodicité des inspections réalisées Nature des réparations effectuées Nature et date des incidents Indications des éléments remplacés
<b>Mesures d'hygiène et de désinfection</b>	Nature et suivi des mesures en fonction du rythme des mises à dispo
<b>Vérifications générales périodique</b>	Date des vérifications générales périodiques Nature des vérifications Nom de la personne, résultat et prochaine vérif.
<b>Mise au rebut</b>	Date effective de mise au rebut ou de sortie du stock